



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2016/11**

**Objet : Création d'un emploi ponctuel en remplacement d'un personnel en arrêt maladie**

L'an deux mille seize, le 24 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 24 février 2016

Date de convocation :  
Le 4 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 20

Membres présents  
Vote(s) pour 12  
Vote(s) contre  
Abstention(s)

Secrétaire de séance :  
Jean BERNARD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président  
**M. Marc VIOSSAT**, Vice Président  
**M. Jean BERNARD**, Secrétaire  
**M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical  
**M. Marc AUDIER**, Conseiller syndical suppléant Chantal EYMOUD  
**Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale  
**M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical  
**M. Christian DURAND**, Rapporteur du Budget  
**Mme Carole CHAUVET**, Membre du Bureau  
**Mme Marine MICHEL**, Conseillère Syndicale  
**Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale  
**Mme Anne TRUPHEME**, Conseillère Syndicale suppléant Valérie ROSSI

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMOUD par Marc AUDIER  
Mme Valérie ROSSI par Anne TRUPHEME

Etaient invités: M. Roger MASSE, Conseiller Départemental 04, Maire de La Bréole, M. GLEVAR, Président du CDV 05, M. Jean CAPELLA CCI05, M. Alain ZURBACH EDF hydro, M. Régis BOUCHACOURT CCI05, Mme Brigitte FOURRTES Comité de Promotion, M. GAMBAUDAU, Maire de Pontis, M. Philippe CATELAIN Président du SPPSP, M. Guy KLETTY, Maire de St Vincent les Forts

Etaient excusés :

Mme Catherine SAUMONT, Vice Présidente ; Mme Bénédicte FEROTIN, Conseillère Syndicale ; M. Jean CONREAU, conseiller syndical, M. Arnaud MURGIA, Conseiller Syndical ; Mme Maryvonne GRENIER Conseillère Syndicale Suppléante, M. Christian HUBAUD, Conseiller Syndical suppléant ; Mme Béatrice ALLOSIA Conseillère Syndicale ; M. Marcel CANNAT, Conseiller Syndical ;

### Exposé des motifs :

Le Président expose qu'il vient de placer par arrêté Monsieur Gilles BRENIER, Adjoint technique territorial titulaire de 1<sup>ère</sup> classe mobilisé au sein des brigades techniques du S.M.A.D.E.S.E.P., en congé pour maladie ordinaire. Son absence prévisionnelle a été fixée du 18 janvier au 26 février 2016 inclus.

Dans le même temps, le Président constate que la charge de travail confiée en début d'année aux équipes techniques peut être décalée sur la période de l'automne, et, suivant les conditions climatiques, sur celle de la fin d'année. Néanmoins l'absence d'un personnel technique demeure bien plus problématique à assumer au début du printemps, en constituant un obstacle majeur à la bonne conduite des missions de service public de l'établissement dès le mois d'avril.

Le Président rappelle enfin que la police d'assurance souscrite par le S.M.A.D.E.S.E.P. permet de bénéficier du remboursement intégral des rémunérations des personnels en situation de congés « maladie » ou « maternité ». A des fins de prudence et d'anticipation, il propose en conséquence de l'autoriser à procéder si besoin au remplacement ponctuel de ce personnel contractuel momentanément indisponible.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

**CONSIDERANT :**

- L'arrêt de mise en congé pour maladie ordinaire de Monsieur Gilles BRENIER, Adjoint technique territorial titulaire de 1<sup>ère</sup> classe,
- L'éventualité du prolongement de son indisponibilité au sein des effectifs techniques de l'établissement,
- La nécessité que de répondre aux missions de service public réclamant, généralement à partir du mois d'avril, une intervention très soutenue et très peu ajustable des brigades techniques du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le remboursement attendu par le S.M.A.D.E.S.E.P. des traitements afférent à cet emploi durant ce congé « maladie ».

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 24 février 2016 :**

- **DECIDE** de créer un emploi ponctuel en remplacement du personnel en congés « maladie » ;
- **PRECISE** que les dépenses afférentes aux traitements de cet emploi seront inscrites au chapitre 012 (charges de personnel) du Budget Primitif 2016, dans la limite des crédits obtenus par remboursement des traitements du personnel placé en congé pour « maladie ordinaire » ;
- **PREVOIT**, dans la limite des disponibilités budgétaires susvisées, de définir cet emploi contractuel de la fonction publique territoriale à temps complet comme suivant :
  - ✓ Agent de catégorie C,
  - ✓ Fonction : Agent de la brigade technique
  - ✓ Rémunération : indice majoré n'excédant pas 355 selon le profil, l'expérience et l'ancienneté ;
  - ✓ Contrat à durée déterminée de 3 mois maximum ;
- **ENGAGE** le Président à ouvrir ce poste et à procéder à son recrutement dès que nécessaire ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute disposition à cet effet et à signer tout arrêté nécessaire à la mise en place de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Victor BERENGUEL

